

## **Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Chloé Besse et Monsieur le Conseiller communal Claude Farine intitulée « Maintenons les cartes journalières CFF »**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, nos réponses aux questions de l'interpellation du 15 mars 2021 de Madame la Conseillère communale Chloé Besse et Monsieur le Conseiller communal Claude Farine intitulée « Maintenons les cartes journalières CFF ».

### **Que pense la Municipalité de la disparation annoncée des cartes journalières Commune ?**

La Municipalité regrette ce choix, car les cartes journalières sont un complément intéressant aux billets dégriffés vendus en ligne par les CFF. Ils sont appréciés par les habitantes et habitants, et utile notamment pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur ou des connaissances informatiques nécessaires pour acheter leurs billets en ligne.

### **La Municipalité est-elle prête à défendre cette prestation auprès des CFF et à demander son maintien ?**

Les CFF étant une régie fédérale, la Municipalité de la Ville de Nyon n'a que peu d'influence sur ces décisions. Une intervention fédérale au niveau parlementaire semble plus appropriée.

### **Quelles possibilités la commune a-t-elle pour influencer la décision prise notamment auprès du Conseil d'Etat Vaudois, afin d'engager les différents échelons politiques pour le maintien de cette offre ?**

L'Union des communes vaudoises (UCV) a entrepris des démarches afin d'interpeller les CFF via l'Association des communes suisses. La Ville de Nyon participe à cette prise de position.

### **En cas de suppression effective de l'offre en 2023 sans remplacement par une offre au moins autant attractive, la commune pourrait-elle mettre en place un système similaire permettant aux citoyen.ne.s de bénéficier de cartes journalières à prix réduit ou équivalent ?**

Nos cartes journalières sont vendues CHF 45.- du lundi au jeudi, et CHF 50.- du vendredi au dimanche. Le prix d'achat pour les 10 cartes journalières de la ville de Nyon est de CHF 35.60 (CHF 129'900.- annuel / 365 / 10), mais toutes les cartes ne sont pas vendues, et il faut déduire la TVA du prix de vente brut. Dans la pratique le revenu total des cartes CFF est à peu près équivalent à leur prix d'achat, le léger surplus permettant de couvrir les frais administratifs.

Cependant, le nombre de cartes vendues a tendance à diminuer, probablement à cause de la concurrence des billets dégriffés et des ventes sur smartphone. Afin d'éviter d'être en perte sur les ventes de billet, nous avons dû augmenter le prix de vente en 2019.

Avec le lancement du nouveau site nyon.ch nous proposons également la possibilité d'acheter son billet en ligne et le recevoir par la poste. Il est toutefois difficile d'évaluer les effets de ces actions, car les ventes de cartes CFF sont actuellement affectés par la situation sanitaire.

Le tableau suivant donne les statistiques de vente pour les quatre dernières années :

	2017	2018	2019 *	2020
Prix d'achat brut	133'000.-	140'000.-	140'000.-	140'000.-
Prix d'achat (TVA déduit)	123'148.-	129'629.-	129'990.-	129'990.-
Recettes des ventes	140'240.-	130'445.-	142'383.-	89'890.-
Nb cartes vendues	3'415	3'164	3'142	1'899

\*augmentation du prix de vente des cartes CFF en octobre 2019

L'offre en ligne des CFF propose actuellement :

- des cartes journalières dégriffées, à partir de CHF 52.-, allant jusqu'à CHF 79.- pour le weekend ;
- des cartes journalières pour demi-tarif, à CHF 75.-.

Si la ville de Nyon achetait à l'avance des cartes à 52 francs, le surcoût serait d'environ CHF 38'000.- par année, pour 8 cartes du lundi au jeudi et 10 cartes du vendredi au dimanche. Cette estimation est la fourchette basse, car le prix par carte pourrait être plus élevé pendant les mois d'été. S'y ajouterait encore un travail administratif considérable pour acheter les cartes à l'avance et les imprimer. Cette solution ne semble donc pas judicieuse.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 avril 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

  
Daniel Rossellat

  
P.-François Umiglia

## Annexe

- Interpellation de Madame la Conseillère communale Chloé Besse et Monsieur le Conseiller communal Claude Farine intitulée « Maintenons les cartes journalières CFF »